



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Lucien BRENOT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
M. Michel ROTGER	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Michel BACHELARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Avenant 2 au lot 3 des assurances du Grand Dijon : Dommages aux biens -
Adjonction d'un contrat bris de machine en tous lieux pour un GPS mobile**

Depuis le 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de quatre ans, le Grand Dijon a souscrit une police d'assurances « Dommages aux biens bâtiments » auprès du cabinet MMA pour un montant de 166 296,00 € TTC.

Dans le cadre de la mission Tramway, le Grand Dijon a fait l'acquisition d'une antenne GPS fixe et d'un GPS mobile de haute technologie (d'une valeur de 19 564,47 € TTC) afin de pouvoir répondre aux demandes de levés topographiques rapidement et avec précision.

Ce matériel permet également de redensifier notre réseau de points GPS et ainsi de le mettre en ligne via le site du Grand Dijon à destination des usagers et des prestataires privés.

Il est également prévu que cet équipement puisse être prêté à des tiers.

La garantie bris de machine en tous lieux doit être mise en place au 1^{er} décembre 2010 afin d'assurer le matériel.

Par conséquent, un avenant doit être conclu avec le Cabinet d'assurances MMA afin de prendre en compte ce nouvel équipement.

Un premier avenant a été notifié en décembre 2009 à MMA pour l'adjonction du site de Bretenière pour une prime de 14 789,50 € TTC pour toute la durée d'exécution du marché portant le montant du marché à 181 085,50 € TTC.

Le montant de la prime pour garantir le GPS mobile jusqu'au terme du marché soit jusqu'au 31 décembre 2012 s'élève à 1 565,12 € TTC.

Les deux avenants représentent donc une augmentation de 9,83 % du montant initial du marché.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 10 novembre 2010,

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché **200808031FM0000000** ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

AVENANT : N° 2

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
 Communauté de l'agglomération dijonnaise
 40 avenue du drapeau BP 17510 21075 Dijon cedex
 tél 0380503535 fax 0380531336 contact@grand-dijon.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :
 MMA - Cabinet DRUET
 21 Place Bossuet
 BP 42425
 21024 DIJON Cedex

Numéro du marché : 200808031FM0000000

Objet du marché : Marché assurances du Grand Dijon – lot 3 : dommages aux biens bâtiments

Durée du marché : 4 ans fermes à compter du 1^{er} janvier 2009

Le montant initial du marché est de 166 296,00 € TTC (bâtiments + piscine olympique).

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Dans le cadre de la mission Tramway, le Grand Dijon a fait l'acquisition d'une antenne GPS fixe et d'un GPS mobile de haute technologie (d'une valeur de 19 564,47 € TTC) afin de pouvoir répondre aux demandes de levés topographiques rapidement et avec précision.

Ce matériel permet également de redensifier notre réseau de points GPS et ainsi de le mettre en ligne via le site du Grand Dijon à destination des usagers et des prestataires privés.

Il est également prévu que cet équipement puisse être prêté à des tiers (service voirie de la Ville de Dijon par exemple).

La garantie bris de machine en tous lieux doit être mise au 1^{er} décembre 2010 afin d'assurer le matériel.

Par conséquent, un avenant doit être conclu avec le Cabinet d'assurances MMA afin de prendre en compte ce nouvel équipement.

Un premier avenant a été notifié en décembre 2009 à MMA pour l'adjonction du site de Bretenière pour une prime de 14 789,50 € TTC pour toute la durée d'exécution du marché portant le montant du marché à 181 085,50 € TTC.

Le montant de la prime pour garantir ce GPS mobile jusqu'au terme du marché soit jusqu'au 31 décembre 2012 s'élève à 1 565,12 € TTC.

Les deux avenants représentent donc une augmentation de 9,83 % du montant initial du marché.

Toutes les autres clauses du marché sont inchangées et demeurent applicables.

C. Signatures des parties

EXE4

A , le A , le

Le titulaire du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur compétent
pour signer le marché